

Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains



Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS, NOS OPÉRATIONS ET NOS CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT	3
2.1 Notre structure, nos activités et nos opérations	3
2.2 Définition de notre chaîne de valeur	4
2.2.1. <i>Nos fournisseurs</i>	4
2.2.2. <i>Nos collaborateurs</i>	4
2.2.3. <i>Nos clients</i>	5
3. PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS POLITIQUES ET ENGAGEMENTS	5
3.1. Nos engagements et politiques	5
3.2. Recueil des signalements	6
4. ÉVALUATION ET PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE	7
4.1. Prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne au sein de notre chaîne de valeur amont	7
4.1.1. <i>Diligence raisonnable et évaluation des risques des fournisseurs</i>	7
4.1.2. <i>Gestion des risques liés à l'esclavage moderne parmi nos fournisseurs et sous-traitants</i>	9
4.2. Prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne au sein de nos effectifs	10
4.2.1. <i>Les effectifs de Crédit Agricole CIB</i>	10
4.2.2. <i>Gestion des risques liés à l'esclavage moderne parmi nos effectifs</i>	10
4.3. Prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne chez nos clients	11
4.3.1. <i>La diligence raisonnable et l'évaluation des risques des clients dans le cadre du processus Know Your Customer (KYC)</i>	11
4.3.2. <i>La diligence raisonnable des clients et l'évaluation des risques dans le cadre du processus d'octroi de crédit</i>	11
5. ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE NOS ACTIONS	12
6. PROCESSUS DE CONSULTATION ET GOUVERNANCE	13

1. INTRODUCTION

La présente déclaration constitue notre Déclaration 2025 sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, publiée conformément à l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et à l'article 13 du *Modern Slavery Act 2018* (Commonwealth) d'Australie.

La déclaration au titre du MSA a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate Investment Bank (Crédit Agricole CIB ou Banque) le 27 avril 2026.

Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole CIB, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, afin d'évaluer et de traiter les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités, ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement.

L'esclavage moderne peut prendre de nombreuses formes. Cela inclut le travail forcé, le mariage forcé, le recrutement trompeur aux fins de travail ou de services, la servitude pour dettes, l'esclavage des enfants, la traite des êtres humains et toute forme de servitude domestique.

Crédit Agricole CIB met en place des formations afin que les collaborateurs disposent des compétences nécessaires pour atténuer les risques liés à l'esclavage moderne et, plus largement, aux droits humains. Conformément aux principes énoncés dans la Charte Éthique du Groupe, le Code de conduite de Crédit Agricole souligne également qu'« *en ce qui concerne les relations entre les collaborateurs de l'Entreprise ou avec l'ensemble de ses parties prenantes, les droits humains et les droits sociaux fondamentaux des personnes doivent être appliqués rigoureusement* ».

2. NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS, NOS OPÉRATIONS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

2.1 Notre structure, nos activités et nos opérations

Crédit Agricole CIB est une société anonyme à responsabilité limitée constituée en France et filiale de Crédit Agricole S.A. Elle exerce l'activité de banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole et sert environ 2 050 clients entreprises et 1 550 institutions financières.

Crédit Agricole CIB propose à ses clients une large gamme de produits et de services. Elle accompagne ses clients sur les marchés internationaux grâce à son réseau mondial, opérant depuis plus de 35 pays, notamment autour de pôles majeurs en Europe, en Amériques, en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

- Pour plus d'informations sur les activités de Crédit Agricole CIB, veuillez consulter la section « 3. Les métiers de Crédit Agricole CIB » (Chapitre 1, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole CIB](#)).

2.2 Définition de notre chaîne de valeur

La chaîne de valeur de Crédit Agricole CIB est principalement liée à ses activités de financement et d'investissement, de la conception des produits et services à leur utilisation par les clients finaux, y compris leur commercialisation et leur distribution ainsi que la gestion de ses propres transactions.

- Pour plus de détails sur notre chaîne de valeur, veuillez consulter la section « 1.3.1.2. Chaîne de valeur » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole CIB](#)).

Le Groupe dispose d'un ensemble de politiques et de pratiques visant à garantir le respect des normes du travail dans ses activités et ses opérations, y compris celles de Crédit Agricole CIB et de ses entités détenues et contrôlées, exclusivement ou conjointement (sur une base consolidée). Ces politiques et pratiques sont mises en œuvre au travers d'actions menées à la fois au niveau du Groupe et au niveau des métiers. Le Groupe considère que ses risques d'esclavage moderne se situent principalement au sein de ses chaînes d'approvisionnement amont et, indirectement, au sein des chaînes d'approvisionnement amont de ses clients.

2.2.1. Nos fournisseurs

Crédit Agricole CIB achète des produits et services auprès de 7 420 fournisseurs directs basés dans 81 pays, principalement en région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), dans les Amériques et en Asie-Pacifique.

En 2025, les achats de Crédit Agricole CIB ont totalisé 1,4 milliard d'euros, et les principaux contrats d'achats et de services concernaient les services professionnels, les prestations intellectuelles, l'immobilier, l'informatique, les services bancaires, les biens généraux et les télécommunications.

Au cours de la période de référence, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, Singapour, la Belgique, Hong-Kong, l'Italie, l'Allemagne, le Japon et le Luxembourg constituent les principales juridictions d'implantation des fournisseurs directs de Crédit Agricole CIB et de ses entités détenues ou contrôlées.

2.2.2. Nos collaborateurs

Opérant dans plus de 35 pays, Crédit Agricole CIB emploie plus de 10 700 collaborateurs fin 2025, issus d'une diversité de compétences et de milieux culturels qui œuvrent à soutenir la performance à long terme et la mise en œuvre de pratiques responsables tout au long de la chaîne de valeur.

Crédit Agricole CIB s'engage à respecter les droits de l'homme, à faciliter des conditions de travail sûres et équitables, et à promouvoir l'égalité de traitement et la non-discrimination pour tous ses employés dans toutes ses régions.

2.2.3. Nos clients

Crédit Agricole CIB compte environ 3 600 clients institutionnels et entreprises dans le monde, principalement de grandes entreprises, institutions financières, investisseurs institutionnels, des entités du secteur public et des sponsors financiers. Crédit Agricole CIB sert ses clients dans plus de 35 pays, avec une forte présence en Europe, dans les Amériques et en Asie-Pacifique. Certains clients, du fait de leur activité ou de leur propre chaîne d'approvisionnement, peuvent être exposés à des secteurs (par exemple à forte intensité de main-d'œuvre) et à des zones géographiques présentant un risque plus élevé d'atteintes aux droits humains, notamment le travail forcé et la traite des êtres humains.

3. PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

3.1. Nos engagements et politiques

S'appuyant sur la force de son identité coopérative et mutualiste, le Groupe a défini sa raison d'être en 2019 : « *Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société* ». Le Plan à moyen terme (2025-2028) du Groupe (ACT 2028), auquel Crédit Agricole CIB participe, intègre des valeurs sociales dans ses activités, ses métiers et ses processus.

La stratégie et les engagements du Groupe sont alignés à des principes fondamentaux issus de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, publiée en 1948,
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations-Unies (Pacte mondial) depuis 2003,
- Les Principes Equateur depuis 2003,
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2006,
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies depuis 2015,
- Les Principes directeurs des Nations-Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme approuvés par le Conseil des Droits de l'Homme en 2011,
- Les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les normes de performance de la Société Financière Internationale (IFC),
- Les principes de la banque responsable (PRB) de 2019.

En outre, en signant l'accord-cadre international avec *UNI Global Union*, Crédit Agricole S.A. a réaffirmé son engagement à respecter l'ensemble des lois relatives à l'emploi, à la liberté d'association, aux conventions collectives, ainsi qu'aux réglementations en matière de santé et de sécurité au niveau national, de même que les droits humains internationalement reconnus et les lois applicables, sur tous les marchés où il opère.

Les politiques formalisant les principes d'éthique professionnelle, sociale et environnementale – y compris ceux liés aux droits humains – mises en œuvre par le Crédit Agricole CIB à tous les niveaux incluent :

- La Politique Achats Responsables et la [Charte Achats Responsables](#) reposent sur des engagements réciproques entre les entités du Groupe Crédit Agricole et leurs fournisseurs, reflétant les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. Crédit Agricole S.A. et ses filiales, dont Crédit Agricole CIB, ont renouvelé en avril 2024 le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables. Il distingue les entreprises ayant apporté la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.¹
 - La Charte Ethique du Groupe Crédit Agricole, publiée en mai 2017 et mise à jour en 2025, définit les lignes directrices du Groupe en matière d'action et de comportement conformément aux accords et conventions internationaux applicables relatifs aux droits humains, la prévention du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
 - Les principes de la Charte Ethique du Groupe sont définis dans chaque entité via le Code de conduite.² Le Code de conduite de Crédit Agricole CIB,³ mis à jour pour la dernière fois en décembre 2023, est un guide sur la conduite éthique, c'est-à-dire le respect des individus et des droits humains, et il s'applique à tous – qu'ils soient internes comme externes. Il sera mis à jour d'ici fin 2026.
 - Concernant les activités de financement du Groupe, les politiques sectorielles RSE définissent les critères sociaux et environnementaux applicables aux activités de prêt et d'investissement, incluant le respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé, et les critères d'analyse des transactions sont définis, ainsi que les critères d'exclusion pour les projets et les opérations que le Groupe ne souhaite pas soutenir.
- Pour plus de détails sur les politiques de la Banque, veuillez consulter la section « 3.1.1.1. Le projet humain, un levier majeur » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole CIB](#)).

3.2. Recueil des signalements

Crédit Agricole CIB a mis en place un dispositif d'alerte via la plateforme BKMS, déployée par le Groupe dans l'ensemble de ses entités en France et à l'étranger en 2019. Tous types de situation peuvent être signalées, anonymement ou non, via cet outil, y compris celles relevant du champ du Plan de vigilance du Groupe.

Un accusé de réception est envoyé pour toutes les alertes reçues afin de confirmer la réception du signalement, de préciser que la recevabilité des allégations portées sera prise en compte, et d'expliquer que le lanceur d'alerte peut fournir des informations supplémentaires (qu'elles soient anonymes ou non) via l'outil. Une évaluation de la recevabilité des faits allégués est réalisée dans un délai raisonnable et une confirmation

¹ Celle-ci est émise par le Médiateur des affaires du Ministère français de l'Économie et le Conseil National des Marchés Publics (CNA) sur la base d'une évaluation et d'un audit documentaire réalisés par une entreprise agréée (ASEA).

² La Charte Ethique du Groupe, les codes de conduite des entités du Groupe et le Corpus Fides sont disponibles : [Culture conformité et éthique | Crédit Agricole](#)

³ Code de conduite de Crédit Agricole CIB disponible sur : [Code de conduite FR CACIB IQ0241-v10.pdf](#)

indiquant si l'auteur de l'alerte est considéré comme « lanceur d'alerte », conformément à la loi française Wasserman,⁴ sera fournie (le cas échéant). Dans les trois mois suivant l'accusé de réception, des informations complémentaires sont fournies pour savoir si (i) une enquête sera menée sur les faits allégués ; (ii) les mesures correctives (si appropriées) qui ont été prises ou sont prévues ; (iii) si l'enquête est achevée et si l'alerte peut être clôturée. Le cas échéant, des avocats externes peuvent être mandatés.

Ce système, développé en consultation avec les syndicats, est accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, aux prestataires et intérimaires, fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupe a établi des relations commerciales. Il est disponible en neuf langues et contribue à garantir que le Groupe opère conformément à ses valeurs éthiques.

La plateforme BKMS est sécurisée et accessible en permanence via un [lien public](#).

- Pour plus d'informations, veuillez consulter les sections « 3.1.2.4. Environnement de travail (*Engagement à lutter contre les comportements inappropriés et toutes les formes de violence*) » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole CIB](#)) , « 5.4.1. Dispositif d'alerte » et « 5.4.2. Recueil et traitement des signalements » (Chapitre 3, Plan de vigilance, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole S.A.](#)).

4. ÉVALUATION ET PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE

Les engagements et politiques de Crédit Agricole CIB sont complétés par un dispositif de gestion des risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans ses activités et relations avec les fournisseurs.

Ce dispositif se compose de politiques, procédures et plans d'action internes incluant la prévention, l'identification, l'évaluation et des mesures d'atténuation des risques. Il repose sur une approche fondée sur les risques afin d'en accroître l'efficacité et de contribuer à l'amélioration continue des mesures de prévention et d'atténuation. L'approche dépend des parties et des activités pertinentes pour Crédit Agricole CIB et concerne les relations au sein de la base clients et de la chaîne d'approvisionnement.

Ce dispositif est élaboré conformément au Plan de Vigilance du Groupe Crédit Agricole, comme l'exige la loi française sur le devoir de vigilance de 2017. La dernière version du Plan de Vigilance du Crédit Agricole S.A se trouve dans le [Document d'Enregistrement Universel 2025 de Crédit Agricole S.A.](#)

4.1. Prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne au sein de notre chaîne de valeur amont

4.1.1. Diligence raisonnable et évaluation des risques des fournisseurs

⁴ Loi Wasserman ou loi n°2022-401 du 21 mars 2022, visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Disponible à : [LOI n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte \(1\) - Légifrance](#)

La Direction des Achats du Groupe a continué à renforcer ses procédures d'évaluation des risques fournisseurs, et à renforcer la procédure *Know Your Supplier* (KYS) appliquée à la notation, au filtrage et à la sélection des fournisseurs. En 2025, la Direction des Achats Groupe a mis à jour sa cartographie des risques achats en identifiant, analysant et priorisant les catégories d'achats présentant des risques accrus sur la base de critères environnementaux, sociaux, de droits humains et éthiques, y compris les risques liés au travail. Cette analyse, fondée sur des critères ESG, a identifié cinq catégories d'achats à risque plus élevé : les travaux immobiliers, les équipements IT et télécoms, les objets publicitaires, les véhicules, et les fluides et l'énergie. Ces catégories ont été priorisées pour une diligence renforcée, et des plans d'action visant à atténuer les risques liés aux achats ont été mis en œuvre en conséquence.

Une évaluation RSE des fournisseurs est systématiquement intégrée aux appels d'offres et constitue une composante significative du processus d'évaluation des fournisseurs, représentant 20% de la note globale. Pour les catégories d'achats identifiées comme plus risquées sur la base de critères ESG (listés ci-dessus), la pondération de l'évaluation RSE est portée à 30%, reflétant le niveau de risque accru et la nécessité d'un examen renforcé.

Les critères RSE, que le Groupe vise à appliquer de manière cohérente à l'ensemble des achats significatifs, sont structurés autour de quatre axes : (i) l'évaluation du fournisseur par un tiers indépendant, si disponible ; (ii) des critères d'évaluation relatifs à l'approche du fournisseur en matière d'inclusion et de respect des normes sociales fondamentales ; (iii) des critères d'évaluation relatifs à l'approche du fournisseur en matière de décarbonation et de gestion environnementale ; et (iv) des critères spécifiques applicables à la catégorie d'achat concernée, en tenant compte des risques sectoriels identifiés.

La méthodologie utilisée pour évaluer le score RSE est revue régulièrement afin de rester alignée sur les meilleures pratiques reconnues du secteur. L'objectif de l'évaluation RSE est d'apprécier à la fois la solidité des politiques RSE propres au fournisseur et leur cohérence avec les standards et attentes RSE du Groupe. Depuis 2012, des sources d'information RSE indépendantes et externes, telles qu'EcoVadis, sont prises en compte lors de l'évaluation des politiques RSE des fournisseurs, ainsi que des critères techniques et spécifiques à la catégorie, issus de la cartographie des risques achats. Le score RSE qui en résulte est pris en considération lors de la sélection des fournisseurs, biens ou services.

L'analyse des risques achats liés à la RSE repose sur trois approches complémentaires : une évaluation des risques inhérents à chaque catégorie d'achats, une évaluation des risques propres aux fournisseurs, et une analyse des risques géographiques, y compris les risques au niveau des pays qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation globale.

La direction des achats de Crédit Agricole CIB présente son analyse des risques financiers, éthiques, environnementaux et sociaux au Comité Risques Fournisseurs de Crédit Agricole CIB. Ce comité se réunit semestriellement, assurant une supervision et une gouvernance appropriées des risques liés aux fournisseurs.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres, la Banque demande à ses fournisseurs de reconnaître et de respecter ses valeurs, telles qu'énoncées dans la Charte Achats responsables. Cette Charte définit les engagements réciproques du Crédit Agricole CIB et

de ses fournisseurs et repose sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. Elle a été signée par le Directeur général de Crédit Agricole CIB, démontrant l'engagement de la Direction générale, et est intégrée aux procédures achats de la Banque.

Par ailleurs, les modèles de contrats de fournisseur de Crédit Agricole CIB incluent une clause spécifique relative au « respect des droits humains, à la protection de l'environnement et à la prévention de la corruption ». En vertu de cette clause, les fournisseurs déclarent et garantissent qu'eux-mêmes et leurs chaînes d'approvisionnement identifient et gèrent les risques pertinents, respectent les droits humains et les libertés fondamentales, assurent la santé et la sécurité des personnes et protègent l'environnement, conformément aux lois et réglementations applicables en matière de droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause fait expressément référence au *UK Modern Slavery Act 2015*.

- Pour plus de détails, veuillez consulter « 5.3.2 Dans les relations avec les fournisseurs » (Chapitre 3, Plan de vigilance, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole S.A.](#)).

4.1.2. Gestion des risques liés à l'esclavage moderne parmi nos fournisseurs et sous-traitants

Afin de détecter et d'atténuer les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains au sein de sa chaîne d'approvisionnement, ou en lien avec celle-ci, Crédit Agricole CIB applique des procédures visant à :

- Identifier et évaluer les secteurs de notre chaîne d'approvisionnement les plus exposés au risque ;
- Surveiller ces secteurs à risque plus élevé dans notre chaîne d'approvisionnement ; et,
- Atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans nos processus et nos chaînes d'approvisionnement.

Les éléments clés du dispositif de gestion des risques de la Banque incluent la réalisation de diligences sur les fournisseurs, la conduite d'une évaluation des risques et la mise en place d'une gouvernance permettant l'examen des fournisseurs à risque élevé par la Direction générale de la Banque.

La direction des achats de Crédit Agricole CIB bénéficie d'une formation continue sur l'évolution de ses activités au travers d'un programme complet de formation portant sur les enjeux RSE et les risques fournisseurs.

- Pour plus d'informations, veuillez consulter « 4.2.3.3. Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs » ; « 4.2.3.4. Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats » et « 4.2.3.5. Agir pour la transition vers une économie bas-carbone dans la politique achats » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel Crédit Agricole CIB 2025](#)).

4.2. Prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne au sein de nos effectifs

4.2.1. Les effectifs de Crédit Agricole CIB

Crédit Agricole S.A., y compris Crédit Agricole CIB, évalue et recueille des retours relatifs à l'engagement et à la satisfaction des collaborateurs sur plusieurs facteurs, notamment les conditions de travail, la transformation culturelle managériale et le bien-être des collaborateurs via l'Indice de Confiance (*Trust Index*). Les retours sont recueillis de manière anonyme, et les données sont partagées au sein de la Banque afin d'alimenter les échanges et d'identifier des actions correctives, dans une logique d'amélioration continue.

- Pour plus d'informations, veuillez consulter « 3.1.1.4. Les effectifs du groupe Crédit Agricole CIB » et « 3.1.2.4. Environnement de travail » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel Crédit Agricole CIB 2025](#)).

4.2.2. Gestion des risques liés à l'esclavage moderne parmi nos effectifs

Les fonctions Ressources Humaines, Juridique, Risques et Conformité de Crédit Agricole CIB travaillent conjointement pour promouvoir un environnement de travail sûr, sain et respectueux pour l'ensemble des collaborateurs. Elles jouent également un rôle actif dans la protection sociale de tous les collaborateurs, notamment en matière de santé, de retraite, d'incapacité, d'invalidité et de décès en service, ainsi que dans la promotion de la sécurité des collaborateurs.

Crédit Agricole CIB s'engage à traiter ses collaborateurs de manière juste et équitable, à leur permettre de faire remonter les difficultés et à dispenser des formations afin de promouvoir une culture de comportement professionnel et approprié.

La politique diversité de Crédit Agricole CIB couvre toutes les formes de diversité, notamment le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, les origines ethnique et socio-culturelle, au travers des initiatives mises en œuvre au sein de Crédit Agricole CIB et de ses entités en France et à l'international. Cette politique s'appuie sur des engagements en faveur (i) de l'égalité des chances, en offrant à tous les collaborateurs un accès égal aux postes et aux promotions sur la base des compétences et de la performance ; (ii) de l'ouverture et de la curiosité, en favorisant l'intérêt pour autrui et l'acceptation des différences ; (iii) de la représentativité, en reflétant les clients et la société à tous les niveaux de l'organisation ; et (iv) de la solidarité, en plaçant l'entraide et la collaboration au cœur des politiques via des initiatives internes et externes.

Un environnement d'entraide et de collaboration aide la Banque à identifier les risques modernes liés à l'esclavage au sein de ses opérations et à dialoguer directement avec ses collaborateurs afin de mieux comprendre et traiter ces risques. À travers ses représentants RH et la Direction des Ressources Humaines de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB entretient un dialogue avec les représentants du personnel et les autres parties prenantes des relations sociales, en tenant compte de la forte présence du Groupe en Europe. En France, les représentants du personnel et la Direction générale se réunissent au sein du

Comité Groupe dédié afin d'échanger sur la stratégie du Groupe ainsi que sur sa situation économique et sociale.

En outre, la Charte Ethique du Groupe et le Code de conduite de Crédit Agricole CIB définissent les standards de comportement attendus de tous les collaborateurs. Le Code de conduite souligne l'application stricte des droits humains et des droits sociaux fondamentaux des personnes dans les interactions avec les collègues et les parties prenantes externes. Il insiste également sur la nécessité d'une diligence raisonnable afin de s'assurer que tous les acteurs du processus achats agissent conformément à ces engagements et principes. Crédit Agricole CIB est par ailleurs soumis à un cadre complet de politiques et procédures de conformité (Corpus Fides), régulièrement mis à jour par Crédit Agricole S.A., qui contribue à la prévention et à la gestion des risques de non-conformité, y compris les risques liés aux droits humains et aux pratiques de travail.

4.3. Prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne chez nos clients

4.3.1. La diligence raisonnable et l'évaluation des risques des clients dans le cadre du processus Know Your Customer (KYC)

Au Royaume-Uni et en Australie, l'esclavage constitue une infraction sous-jacente au blanchiment de capitaux et, à ce titre, est traité dans le cadre du dispositif de lutte contre la criminalité financière et, plus largement, du cadre de conformité et de gestion des risques de Crédit Agricole CIB. Dans ces juridictions, la diligence raisonnable et l'évaluation des risques sur les clients, le suivi des transactions et la gouvernance font partie du dispositif de gestion des risques de non-conformité de la Banque. Ce cadre inclut la diligence clients ainsi que l'évaluation des profils de risque des clients, des transactions et des informations négatives (presse défavorable).

La diligence raisonnable est réalisée lors de l'entrée en relation et tout au long de la relation, y compris au niveau des transactions, selon une approche basée sur les risques. Cela signifie que la diligence raisonnable vise à couvrir, le cas échéant et selon le niveau de risque, les risques liés au secteur d'activité du client, à sa géographie et à ses pratiques commerciales.

4.3.2. La diligence raisonnable des clients et l'évaluation des risques dans le cadre du processus d'octroi de crédit

En complément, une note RSE est attribuée à chaque client passant par le processus d'octroi de crédit, avec un focus spécifique sur les enjeux environnementaux et sociaux. En situation de risque accru, les clients font l'objet d'une diligence renforcée et d'une gouvernance renforcée. La gestion des risques par les clients et la remédiation des enjeux sont évaluées, par exemple, au travers de l'examen de leur déclaration sur l'esclavage moderne, de leur Code de conduite, de leurs politiques internes, etc. dans le cadre du processus de décision d'octroi de crédit de la Banque. Lorsque cela est jugé nécessaire, la Banque cherche à obtenir des informations complémentaires auprès des clients.

Une fois la diligence réalisée, si le client est considéré comme présentant un risque potentiel plus élevé, le Comité CERES, présidé par le responsable de la fonction Conformité, agit comme le comité de plus haut niveau de la Banque pour l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) associés aux activités de Crédit Agricole CIB, y compris le risque d'atteintes aux droits humains. Ce comité émet des recommandations préalablement au Comité de Crédit, présidé par la Direction générale de Crédit Agricole CIB, pour toutes les transactions et tous les clients dont l'impact environnemental ou social nécessite un suivi rapproché.

- Pour plus de détails sur le CERES et le système de gestion des risques concernant les questions ESG, veuillez consulter la section « 2.3.6. *Gestion des risques, plans d'action et démarche d'amélioration continue* » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel Crédit Agricole CIB 2025](#)).

Les collaborateurs concernés sont formés afin d'identifier et d'atténuer les risques de criminalité financière. Par exemple, en complément des formations de conformité obligatoires, Crédit Agricole CIB UK sensibilise en continu au risque de l'esclavage moderne, notamment via des formations et des communications. Des spécialistes externes, comme l'association dédiée à la lutte contre la traite des êtres humains *Stop the Traffik*, peuvent constituer un point de référence pour une sensibilisation et une gestion des risques efficace.

5. ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE NOS ACTIONS

L'approche globale de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, dont les principales composantes sont :

- Adapter les outils d'identification et de gestion des risques non financiers en mettant à jour les cartographies des risques et en les utilisant, ainsi que les indicateurs de risque et de performance associés, pour éclairer la stratégie et la prise de décision ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'action ciblés afin de réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées comme « à risque élevé » et « à risque très élevé » ;
- Revoir les fournisseurs à risque élevé lors du Comité des risques Fournisseurs semestriel ;

Par ailleurs, au sein de la Direction des achats, une équipe dédiée aux risques, à la conformité et aux contrôles permanents, vise à prévenir et à gérer les différents risques auxquels les activités achats sont exposées. Elle cherche à éviter d'éventuels impacts négatifs pour les fournisseurs, mais aussi à s'assurer de la conformité aux exigences réglementaires, et à associer nos fournisseurs à nos démarches en les informant régulièrement de nos engagements et de notre stratégie en matière d'achats responsables.

- Pour plus d'informations au niveau du Groupe, veuillez consulter les sections « 5.5. *Dispositif de suivi des actions mises en œuvre et d'évaluation de leur performance* » (Chapitre 3, Plan de vigilance, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole S.A.](#)) et à « 4.2.3.4. *Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats* » (Chapitre 2, [Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole CIB](#)).

6. PROCESSUS DE CONSULTATION ET GOUVERNANCE

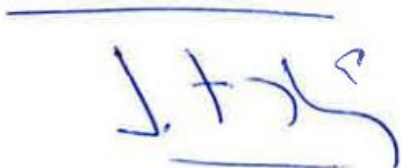
Dans le cadre du suivi continu de ce dispositif, un groupe de travail dédié a préparé et mis à jour la présente Déclaration. Les membres de la Direction de Crédit Agricole CIB, ayant la responsabilité opérationnelle des entités détenues ou contrôlées par la Banque, ont été consultés avant la présentation de la Déclaration au Conseil d'administration pour revue finale et approbation.

La déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole CIB le 27 avril 2026 et signée par le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de Crédit Agricole CIB.

Montrouge, 27 April 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Gavalda', with a horizontal line underneath.

Olivier Gavalda
Chairman of the Board of Directors of Crédit Agricole CIB

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Balay', with a horizontal line underneath.

Jean-François Balay
Chief Executive Officer of Crédit Agricole CIB

